

SCoT, interSCoT et inter-territorialité ...

EDITO

Réunis en Assemblée Générale en Novembre 2016, les élus des 275 SCoT adhérents à la Fédération Nationale des SCoT ont adopté la motion « vers l'Age 2 des SCoT » (disponible sur notre site internet).

Cette motion partage en premier lieu le constat que la valeur ajoutée des SCoT réside autant dans l'élaboration d'un document juridique de planification que dans la constitution d'une scène de gouvernance locale, lieu d'échange et de dialogue pour la coordination des politiques d'aménagement du territoire à de larges échelles.

Fort de ce constat, les SCoT de France appellent à « affirmer la fonction territoriale et politique des structures de SCoT ».

Cette note, à l'attention de nos adhérents et de nos partenaires régionaux, en est une première mise en œuvre.

Dans le débat renouvelé qui se met en place en région autour du SRADDET, les SCoT doivent savoir affirmer leur place et contribuer activement à cette nouvelle scène régionale de l'aménagement du territoire.

Pour cela, au-delà des demandes d'association auprès de nos partenaires régionaux, il convient de nous organiser en région pour être une force de proposition créative et innovante.

Alors, nous invitons les SCoT à initier ce travail pour qu'ils trouvent toute leur place dans le nouveau mécano territorial, entre PLU, SCoT et SRADDET!

Pour le Conseil d'administration de la FédéSCoT

Michel Heinrich, *Président de la FédéSCoT Président du SCoT des Vosges Centrales*

Organisons l'inter-territorialité en Région !

Par sa nature et sa philosophie, un SCoT est, en premier lieu, une réflexion et une démarche sur le fonctionnement d'un territoire plus grand que l'habituelle limite communale et dans plus de deux-tiers des cas, plus large qu'un seul EPCI. Ainsi, l'inter-territorialité est dans les gènes mêmes des SCoT qui l'applique, en premier lieu, aux différents territoires qu'il réunit.

L'inter-territorialité est dans les gènes mêmes de la démarche SCoT

Cette démarche interterritoriale a naturellement conduit les SCoT à porter leur regard et leur attention sur les territoires voisins, au-delà de leurs propres périmètres.

D'un point de vue "pratique" en premier lieu, tant il est indispensable de porter son regard à l'extérieur de son périmètre pour "se comprendre soimême" : mesurer l'influence des territoires voisins sur son propre territoire, sur ses dynamiques et ses faiblesses, sur ses projets et ses politiques publiques...

D'un point de vue partenarial en second lieu, certain que, si la recherche du périmètre pertinent est toujours vaine (un périmètre pertinent pour l'économie ne le sera pas pour le transport, etc...), la recherche de périmètre de partenariat et de coordination, au-delà des limites administratives du SCoT, constitue une nécessité et un atout.

Ainsi, sont nés, dès l'origine, les interSCoT, lieux d'échanges et de coordination de plusieurs SCoT dont la forme, allant d'un simple lieu de rencontre et à une instance de coordination, varie en fonction des volontés politiques et des besoins locaux.

À la fin des années 2000, une quinzaine d'InterSCoT sont recensés sur le territoire national pour une centaine de SCoT membres. En 2017, plus d'un tiers des 468 SCoT s'inscrivent dans une démarche, plus ou moins aboutie, d'interSCoT.

Cette dynamique connait, depuis maintenant un an, un regain et une acuité particulière dans la mise en place du nouveau mécano de la planification « PLUi-SCoT-SRADDET ».

EN BREFLe SCoT est placé au centre du nouveau mécano de la planification territoriale, entre les PLUi des EPCI et le SRADDET des Régions.

Pour peu qu'ils s'organisent collectivement en région, les élus de SCoT sont en capacité de porter un dialogue territorial innovant avec la Région, à la fois porte-voix de leurs territoires et de leurs projets auprès de la Région et facilitateur de la mise en œuvre des politiques régionales et du SRADDET sur leurs territoires. Aussi, la FédéSCoT encourage l'ensemble des SCoT à se structurer en Conférence Régionale des SCoT et, à des échelles infrarégionales, en InterSCoT de dialogue pour apporter une part active à l'élaboration du SRADDET en particulier et aux débat sur l'aménagement territorial de nos régions en général.

L'opportunité d'organiser, autour des SCoT, le dialogue de la planification territoriale avec la Région

Depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « loi NOTRe », les Régions ont en charge l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Outil opérationnel pour assurer le rôle de chef de file de la Région en matière d'aménagement du territoire, le SRADDET (et son élaboration) constitue une réelle opportunité pour enclencher les outils d'inter-territorialité autour des SCoT. La position particulière des SCoT dans le SRADDET encourage également cette démarche : associés de droit à leur élaboration, les SCoT seront aussi les principaux documents de mise en œuvre et de spatialisation des stratégies régionales définies dans les SRADDET.

Facilitateur du dialogue et de la mise en œuvre du SRAD-DET pour les Régions, les InterSCoT sont aussi l'occasion pour les territoires (et les membres du SCoT) d'être en capacité de revendiquer plus fortement leurs projets et leurs ambitions à une échelle « perceptible » par les grandes Régions.

Le SCoT (et l'interSCoT) se positionne ainsi comme un pivot technique, juridique et politique entre les EPCI (et leur PLUi) et la Région (et son SRADDET).

Le SRADDET, en synthèse

Le SRADDET est un document de planification et d'aménagement du territoire élaboré par la Région.

Les orientations régionales qui y sont définies sont opposables juridiquement aux SCoT, et en l'absence de SCoT approuvé, aux PLU(i). Selon que ces orientations soient inscrites dans la partie « Objectifs » ou « Règles générales » du SRADDET, leur opposabilité juridique au SCoT se fait par voie de « prise en compte » ou de « comptabilité » .

Les thèmes du SRADDET portent notamment sur les infrastructures d'importance régionale, les transports et les déplacements, sur la gestion du foncier et la gestion économe de l'espace, sur le climat, l'air et les énergies, la Trame Verte et Bleue et sur la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets...

Le contenu et la procédure d'élaboration du SRAD-DET sont décrits aux articles L.4251-1 et suivants du CGCT. Cette procédure associe notamment les SCoT, les EPCI dotés de la compétence PLUi, les Départements et l'Etat.

Au vu des expériences en cours, la FédéSCoT invite ses membres à se structurer en région autour de deux formes d'interSCoT :

- → Une Conférence régionale des SCoT, regroupant l'ensemble des SCoT à l'échelle régionale : cet espace de dialogue « général » peut constituer un espace unifié de dialogue et d'échanges avec la Région. Elle permet d'organiser une parole commune afin de faire valoir, auprès de la Région, les aspirations communes des structures porteuses de SCoT, tant sur la méthodologie d'élaboration du SRADDET (concertation, écriture, mise en œuvre) que sur les grands enjeux du SRADDET et de l'aménagement (contributions thématiques, «PAC des SCoT»...)
- → La structuration d'espaces de dialogue inter-SCOT, sur des périmètres infrarégionaux : regroupant plusieurs SCoT, ces espaces permettent notamment d'échanger avec la Région sur les problématiques plus « localisées » . Ces espaces permettent aux territoires de faire valoir leurs particularités et à la Région de ne pas « multiplier » les espaces de concertation à la multitude de particularités locales.

Il appartient désormais aux élus des SCoT de saisir cette opportunité, d'organiser collectivement leurs interterritorialités et d'être de réelles forces de propositions dans le dialogue à venir avec les Régions! Pour cela, les SCoT peuvent compter sur la Fédération nationale et ses élus!

Votre Fédération à vos côtés pour relever le défi de l'inter-territorialité et de l'inter-ScoT

Dans ce défi qui s'ouvre pour le dialogue interterritorial de l'aménagement, la Fédération des SCoT souhaite être aux cotés des SCoT. Si la FédéSCoT n'a pas vocation à être le représentant des SCoT à l'échelle régionale, les élus de la FédéSCoT souhaitent qu'elle puisse faciliter l'émergence d'un dialogue entre les Régions et les SCoT.

Des initiatives émergent en ce sens d'ores-et-déjà dans plusieurs régions (Aquitaine, Occitanie, Grand Est...), favorisant l'émergence d'un dialogue entre élus et techniciens de SCoT et les services « SRADDET » des Régions.

Dans le cadre de ses missions, la Fédération des SCoT est en capacité d'accompagner les initiatives de dialoque impulsées par les structures porteuses de SCoT : organisation logistique de rencontres, mise en contact, propositions de problématiques d'interSCoT, appui aux démarches régionales...

Les référents territoriaux de la Fédération des SCoT sont vos interlocuteurs privilégiés pour organiser vos échanges à ce sujet.

Vos Référents territoriaux

en France métropolitaine

La FédéSCoT, pour organiser son action régionale, est structurée en 8 « Régions fédérales», rassemblant une à trois régions administratives selon les cas. Chaque région fédérale est dotée d'un référent fédéral (élu territoriale en charge d'un SCoT) et d'un référent technique (technicien en charge d'un SCoT) désignés parmi les SCoT adhérents à la Fédération.



Région Fédérale Nouvelle Aquitaine

Référente fédérale : Marie José MIAILLOCQ, Vice-Président du SCoT Sud Pays Basque

(SCoT en cours de fusion avec le SCoT Bayonne et Sud des Landes)

Référent technique: Michel MAYENC, Directeur du SCoT d'Arcachon Val de l'Eyre

Région Fédérale « Arc Méditerranéen » **@:** m.juillet@paysprovenceverte.fr

Référent fédéral: Henri PONS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille en charge du SCoT

Référent technique : Marc Juillet, Directeur du SCoT de la Provence Verte

Coordinateur région PACA: Henri PONS, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille

Coordinateur région Corse : en cours de désignation

Région fédérale « Auvergne-Rhône-Alpes »

Référent fédéral: Charles ZILLIOX, Vice-Président du SCoT des Rives du Rhône

Référent technique : Emmanuel GIRAUD , Directeur du SCoT de l'Agglomération Lyonnaise

Région Fédérale « Grand Ouest »

@: julien.roisse@paysdumans.fr

@: egiraud@grandlyon.com

@:directeur@sybarval.fr

Référent fédéral: Franck BRETEAU, Vice-Président du SCoT du Pays du Mans

Référent technique : Julien ROISSE, Directeur du SCoT du Pays du Mans

Coordinateur région Centre-Val de Loire : Daniel LANGE, Vice-Président du SCoT de l'Agglo. Tourangelle

Coordinateur région Pays de Loire : Franck BRETEAU, Vice-Président du SCoT du Pays du Mans

Coordinateur région Bretagne : Louis MENAGER, Président du SCoT du Pays de Vitré

Région fédérale «Ile de France »

@: laurence.maldonado@marneetgondoire.fr

Référent fédéral : en cours de désignation

Référente technique: Laurence MALDONADO, Directrice du SCoT Marne et Gondoire

Région fédérale « Est »

@: laurence.bertrand@scot-vosges-centrales.fr

Référent fédéral: Henri HASSER, Président du SCoT de l'Agglomération Messine **Référente technique :** Laurence BERTRAND, Directrice du SCoT des Vosges Centrales

Coordinateur région Grand Est: Henri HASSER, Vice Président du SCoT de l'Agglomération Messine Coordinateur région Bourgogne-Franche-Comté: David PAGNIER, Directeur du SCoT du Grand Nevers

Région fédérale Nord-Normandie

@: s-jot@wanadoo.fr

Référente fédérale: Nathalie THIERRY, Présidente du SCoT du Pays entre Seine et Bray Réfèrent technique: Stéphane JOT, Directeur du SCoT du Pays entre Seine et Bray Coordinateur Région Haut de France : Jean-François DEPRET, Président du SCoT d'Arras Coordinateur Normandie: Nathalie THIERRY, Présidente du SCoT du Pays entre Seine et Bray

Région Fédérale Occitanie

@: c.sanchezmartin@scotdegascogne.com

Référent fédéral : Alain PEREA, Vice Président du Grand Narbonne Agglomération en charge du SCoT

Référent technique : Christine SANCHEZ-MARTIN, Chargée de mission du SCoT de Gascogne

Laurence BRULE, Directrice du SCoT du Nord Toulousain

Les différents types d'InterSCoT

L'interSCoT constitue un « objet souple », s'adaptant aux besoins des territoires et aux volontés des élus qui le mettent en place...

Tour d'horizon du champs des possibles : périmètres, objectifs, organisation...

Quel périmètre pour l'interSCoT?

InterSCoT de bassin et InterSCoT de réseau

La première question que se posent les élus lors de l'émergence d'interSCoT est la définition de son périmètre : qui mettre autour de la table ?

→ InterSCoT de bassin de vie :

Historiquement, les InterSCoT sont nés de la volonté d'acteurs des SCoT (collectivités en charge de leur élaboration, État, agences d'urbanisme...) de coordonner leurs démarches d'élaboration sur des bassins plus larges que leurs propres périmètres. Au-delà des spécificités propres qui avaient justifié la création de périmètres distincts, l'interSCoT permet ainsi de répondre à des problématiques convergentes.

Cette première forme d'inter-territorialité constitue ainsi des **InterSCoT** de bassin, partenariat renforcé entre SCoT contigus permettant la prise en compte d'enjeux partagés sur des espaces élargis. Ainsi, les InterSCoT constitués autour de Toulouse et de Lyon sont historiquement les deux premières démarches de ce type qui ont vu le jour, dès le début des années 2000.

→ InterSCoT de réseau :

Depuis plusieurs années, l'émergence des réflexions d'aménagement territorial en réseaux (réseaux des pôles Universitaires, réseaux des Pôles industriels...) renouvelle la réflexion interterritoriale. Naturellement, les SCoT se sont saisis de ces nouveaux modèles de coopération en réseau et tendent à faire émerger une seconde forme d'InterSCoT.

Ces **InterSCoT de réseau** partagent la même volonté d'interterritorialité que les InterSCoT de bassin. En revanche, la "contiguïté territoriale" des SCoT ainsi réunis ne constitue pas une "condition sine qua non". **Ces territoires de SCoT**, **parfois séparés géographiquement, sont unis non par des continuités de flux mais par des enjeux communs de réseau** (Université, Pôle de compétitivité, grandes infrastructure de communication, ...).

Des interSCoT en marche...

Conférence régionale Nouvelle Aquitaine

Dès 2016, les 53 SCoT de la région « Nouvelle Aquitaine » ont exprimé la volonté de coordonner leur dialogue auprès de la nouvelle Région. Bénéficiant d'expériences antérieures «contrastées» du dialogue SCoT-Région, la nécessité d'une instance structurée de dialogue est apparue comme une évidence pour les SCoT et une opportunité pour la Région.

Ainsi, trois réunions ont déjà été organisées, à l'initiative des SCoT et pour deux d'entre elles en présence d'interlocuteurs régionaux. Cet interSCoT « informel » s'appuie sur les travaux préparatoires d'une dizaine d'élus et techniciens de SCoT qui animent ces réunions. Elles ont déjà permis par exemple d'établir des « contributions de SCOT » sur des sujets transversaux du futur SRADDET.

Signe de sa pertinence dans la construction du dialogue territorial, la Région Nouvelle Aquitaine intègre désormais cette « Conférence » dans son dispositif de concertation .

Suite page suivante

Qu'attendre de l'interSCoT?

InterSCoT d'échanges, InterSCoT de production, interSCoT de convergence

L'ambition donnée à l'InterSCoT structure profondément les débats sur son périmètre et sa formalisation... Les attentes de l'InterSCoT sont intrinsèquement liées aux enjeux de l'inter-territorialité sur le territoire. Potentiellement cumulatifs, on peut distinguer trois objectifs d'interSCoT.

→ InterSCoT d'échanges :

Dans ce cas, l'interSCoT constitue une plateforme pour **permettre et** faciliter l'échange entre les acteurs et les élus à l'échelle de l'InterSCoT.

Cette capacité à instaurer un dialogue territorial constitue souvent la première attente de l'interSCoT. Entre techniciens, l'interSCoT favorise l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, bénéfiques à tous. Lorsqu'il est institué à un niveau politique, ce dialogue autour des enjeux communs et des stratégies respectives de chaque SCoT permet également de développer une culture commune sur des enjeux d'aménagement du territoire. Sous cette forme, l'interSCoT peut également constituer une "plateforme de revendications", en coordonnant les discours politiques des acteurs de l'interSCoT auprès des partenaires.

→ InterSCoT de production et de mutualisation :

Dans ce cas, l'interSCoT se donne pour mission de produire à son échelle, des éléments de cadrage mis à la disposition des SCoT membres. Elle procède souvent d'une démarche de **mutualisation de moyens**.

Cela peut par exemple consister dans la production d'études communes de diagnostic (commerce, déplacement...), de la production d'outils d'observations et d'analyses du territoire, de nomenclatures pour "harmoniser" les vocabulaires (définition de la notion de "pôle relais", de "centralités"...)...

→ InterSCoT de convergence :

Dans ce cas, l'interSCoT vise à construire une vision stratégique commune. Forme la plus intégrée d'interSCoT, cette démarche peut par exemple, comme dans le cas de l'InterSCoT Lyonnais, se traduire par la construction d'un "projet commun" que chaque SCoT à vocation à inscrire dans son PADD ou par la convergence des SCoT autour d'un thème (« Littoral », « Déplacement »…) .

Des interSCoT en marche...

(suite)

InterSCoT du Bas-Rhin

Depuis 2005, les directeurs et présidents des huit syndicats mixtes de SCoT du Bas-Rhin se rencontrent régulièrement dans le cadre d'une démarche interSCoT informelle.

C'est un interSCoT « d'échanges » à la fois technique et politique : technique à travers une solidarité et mutualisation de moyens (veille juridique, gestion administrative, ...) et politique lors de réunions bi annuelles des présidents de syndicats mixtes de SCoT, réunions auxquelles sont parfois associés le président du conseil départemental, de la région et de l'Eurométropole de Strasbourg selon les thématiques.

C'est également un interSCoT de « réflexion, de production » sur des thématiques comcomme l'urbanisme munes commercial, l'articulation urbanisme / transport, les indicateurs de suivi, ... pour alimenter les échanges entre présidents mais également productions d'analyses et contributions communes notamment dans le cadre du SRCE, ...

Enfin, c'est aussi un interSCoT de « convergence » qui travaille à construire une vision stratégique commune comme contribution partagée dans le cadre du SRADDET.

A chacun sa forme d'interSCoT...

De la rencontre informelle au pole métropolitain Ingénierie partagée ou ingénierie dédiée

N'ayant pas été définis par la loi, les interSCoT se constituent librement : il revient à chaque territoire de définir la forme, les objectifs et les moyens de son interSCoT.

Dans leur forme, les interSCoT en France connaissent des organisations variées :

- → instance informelle (Partenariat informel technique, Comité de liaison des élus, Conférences des territoires)
- → association de loi 1901,
- → structure de coopération et d'études (GIP, SPLA),
- → structure publique (PETR, Pôle métropolitain)

Le choix pour l'une ou l'autre de ces formules dépend avant tout des objectifs que les élus assignent à l'interSCoT et des moyens qu'ils acceptent d'y consacrer. Cette liberté permet ainsi une forme de souplesse mais également une capacité d'évolution certaine, de nombreux InterSCoT évoluant dans leur forme au gré des ambitions que les SCoT lui font porter.

Si l'existence d'une structure formelle n'est pas une obligation du fonctionnement de l'interSCoT, son succès repose sur la régularité des échanges entre élus et techniciens, sur le suivi des objectifs et une animation soutenue de la démarche.

Des interSCoT en marche... (suite)

InterSCoT « Terres du Nord »

Cet interSCoT découle d'échanges entre techniciens des SCoT de l'Arrageois, du Grand Douaisis, de Lens-Liévin-Carvin et de l'Artois, entamés en 2004. Les premiers travaux furent menés autour d'analyses thématiques et de la production d'indica-

Doté d'une convention de partenariat politique depuis 2009 et d'un chargé de mission dédié (dont le financement est partagé entre les 4 SCoT), l'interSCoT se structure en association en 2013 et couvre aujourd'hui 411 com-

teurs communs.

En plus de rencontres techniques et politiques fréquentes, une étude commune sur le Commerce a été menée en 2016 pour alimenter la révision des quatre SCoT.

munes, 10 EPCI pour plus d'un

million d'habitants.

Aussi, il convient d'anticiper la question de l'ingénierie dédiée à la démarche.

Sur cette question encore, les réponses sont nombreuses :

- → ingénierie collective : les techniciens des différents SCoT produisent collégialement les supports et assurent l'animation de l'interSCoT.
- ingénierie mise à disposition : prise en charge par un membre de l'interSCoT d'un technicien en charge d'animer l'interSCoT, dont le coût est souvent partagée par voie de convention.
- → ingénierie dédiée : mise en place d'un technicien dédié, financé collectivement par les SCoT pour l'animation de l'interSCoT . Ce choix suppose la constitution d'une structure formelle. Dans de nombreux cas, cette ingénierie peut également s'appuyer sur les agences d'urbanisme lorsqu'elles sont présentes sur le territoire.

Bref, à chacun son InterSCoT!

FÉDÉRATION S C O T

Rédacteurs : Club Technique de la FédéSCoT - Coordination : Romain PRAX, Directeur Edition : Janvier 2017

